

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2021

---

**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 224

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Molac, M. Pancher et M. Simian

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet article par les mots :

« et toutes les formes de pollution ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire à l'article 1er de la Constitution que la France lutte contre toutes les formes de pollution.

En effet, l'urgence climatique n'est pas la seule à constituer une menace pour notre planète. Comme l'a rappelé le dernier rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la crise de la biodiversité, provoquée notamment par la pollution plastique, ainsi que la pollution de l'air, tuent des millions de personnes chaque année.